

22 mar 2018 -14:37

A partir de maintenant, réservez votre plaque d'immatriculation personnalisée en ligne !

Dès aujourd'hui, le SPF Mobilité et Transports simplifie la procédure de demande des plaques d'immatriculation personnalisées. Vous pouvez désormais facilement soumettre votre candidature via le site Internet du SPF Mobilité et Transports et demander ensuite l'immatriculation de votre véhicule via WebDIV.

Procédure de demande · Rendez-vous sur le site www.mobilit.belgium.be sous la rubrique "Ma voiture, ma plaque" pour vérifier si la combinaison que vous souhaitez est disponible.

- Remplissez le formulaire de demande en ligne pour une plaque d'immatriculation personnalisée.
- La DIV va vérifier si la combinaison demandée répond aux critères. Si votre demande est refusée, vous serez averti par e-mail.
- Si votre combinaison est approuvée, vous recevrez un e-mail avec une demande de paiement. Pour confirmer votre réservation, vous devez payer dans les 10 jours.

Celle-ci vous sera alors réservée pour 5 mois. Dans ce délai, l'assureur doit demander l'enregistrement d'un véhicule sous la combinaison personnalisée au nom du propriétaire via le site WebDIV.

Si vous n'avez pas enregistré de véhicule avec la plaque d'immatriculation réservée après 5 mois, votre réservation sera automatiquement annulée sans remboursement du montant payé.

Prix

La réservation d'une combinaison personnalisée coûte 1 000 euros. En outre, 30 euros vous seront demandés pour la production de la plaque et sa livraison par Bpost.

Quels véhicules?

Les plaques d'immatriculation personnalisées ne sont pas seulement réservées aux voitures particulières. La personnalisation est également autorisée pour les remorques, les motos et les véhicules ancêtres. L'identification de ces derniers en tant qu'ancêtre se fera au moyen d'une vignette « O » apposée en dessous du sceau en relief de la DIV.

Il n'y a pas de personnalisation possible pour les cyclomoteurs et quadricycles légers, les taxis et voitures de location avec chauffeur, les plaques commerciales, les tracteurs agricoles ou forestiers, les plaques temporaires et les plaques transit.

Possibilités de conservation d'une ancienne plaque personnalisée

Les personnes qui disposent encore d'une vieille plaque personnalisée – commençant par un 9 – et qui souhaitent enregistrer la même combinaison pour un nouveau véhicule doivent demander un nouveau numéro de plaque sans 9. Cette réservation est bien sûr gratuite.

Si la même combinaison - sans 9 - est disponible, elle est automatiquement réservée au même titulaire. Si elle ne l'est plus, vous pouvez choisir une nouvelle combinaison en tant que titulaire. Cependant, cette réservation-là ne peut pas être faite en ligne, mais uniquement via une antenne de la DIV.

Plus d'infos?

Charlotte van den Branden Porte-parole du SPF Mobilité et Transports 0474/41.37.47
presse@mobilit.fgov.be

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be